

L'EXPRESS.fr**Retrouvez toute l'info au quotidien**

Vendredi 16 novembre 2007

vendredi 9 novembre 2007, mis à jour à 18:37

Handicap**"Un autiste sur dix a une place en milieu adapté"**

propos recueillis par Alice Pouyat

A la veille du congrès annuel d'Autisme-France, la principale association nationale de parents d'enfants autistes, sa vice-présidente, Agnès Woimant, dénonce le manque de structures d'accueil et la psychiatriation de la maladie.

Combien de personnes sont considérées comme autistes en France et comment sont-elles prises en charge?

Entre 40 000 et 350 000 personnes sont concernées par l'autisme, selon les sources. Mais le chiffre minimum à retenir et le plus sérieux, celui de l'Inserm, est de 170 000.

On estime qu'un autiste sur dix a une chance de trouver une place dans un milieu institutionnel adapté à ses besoins. Il existe très peu de structures spécifiques. Nombreux, donc, sont ceux qui échouent dans des cellules psychiatriques. Le documentaire de Sandrine Bonnaire sur sa sœur Sabine, qui était une autiste très développée, illustre parfaitement le gâchis humain causé par l'enfermement psychiatrique et la médication. Pour les enfants de moins de dix ans, on trouve plus facilement des solutions. Les choses se compliquent à l'adolescence. Globalement, nous sommes très en retard par rapport aux pays anglo-saxons et à l'Europe du Nord.

Pourquoi un tel retard?

Ce n'est pas qu'un problème de moyens. L'insertion d'un autiste en milieu ordinaire est deux fois moins chère que l'hospitalisation. Si l'on prenait en charge les enfants plus tôt, on éviterait que leur situation ne se dégrade et la médication.

C'est donc, aussi, un problème de mentalités. La France est de culture freudienne. L'autiste y est considéré comme un malade psychiatrique à soigner, et non comme une personne capable d'apprentissage. D'où l'absence de stratégies éducatives pertinentes qui leur permettent de progresser. Je tiens toutefois à préciser que les enseignants sont souvent les plus impliqués auprès des enfants. Le monde sanitaire a plus de mal à se remettre en cause. Mais les querelles de chapelle sur le sujet nous font prendre du retard.

Qu'attendez-vous du comité de réflexion mis sur pied par Xavier Bertrand, qui doit se réunir le 27 novembre?

Ce comité ne veut fâcher personne. Je crains donc qu'il n'accouche d'une souris. Selon moi, la priorité est à l'amélioration du diagnostic. Les enfants autistes sont souvent reconnus comme tel trop tardivement, ce qui complique leur prise en charge. Certains médecins, par exemple, m'ont affirmé que mon fils ne pourrait jamais être scolarisé. Il est aujourd'hui en classe de CP. Il faudrait que la France reconnaisse les classifications internationales, notamment celle de l'OMS, et cesse d'attribuer aux autistes toutes sortes de troubles psychiatriques.

Il faudrait également mettre court aux traitements les plus fantaisistes et rétrogrades (comme le "packing", c'est à dire l'enveloppement de la personne nue dans des linges humides sortis tout droit du congélateur) qui perdurent aujourd'hui.

Enfin, il faut donner à tous les enfants autistes les mêmes chances. Aujourd'hui, seules les familles les plus favorisées ont les moyens de se battre pour leur enfant.

Que pensez-vous, précisément, de l'instruction judiciaire pour "discrimination" ouverte récemment, à la suite d'une plainte de parents d'enfants autistes?

C'est dommage d'en arriver là. La forme est discutable - il est préférable d'essayer de convaincre que de passer par la justice - mais le fond est légitime. Cela illustre la détresse des familles.

L'EXPRESS.fr

L'ACTU : Monde | France | Régions | Economie | bourse | Sport | Science |
High-tech | Photos & Vidéos | Débats & Blogs
LE MAG : Mode(s) | Saveurs | Ciné & spectacles | Voyages | Livres
ET VOUS : Emploi | Forum | Rencontres | Email gratuit | Newsletter | RSS